



INSTITUT DE FORMATION

Auxiliaire de Puériculture

Lycée d'Alembert

20/22 sente des dorées

75019 PARIS

01.42.08.95.72

ufadalemebert@yahoo.fr

**FICHE D'INSCRIPTION A LA FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PAR
L'APPRENTISSAGE**

RENTREE SEPTEMBRE 2023

NOM DE NAISSANCE	NOM D'USAGE
PRENOM	NATIONALITE
DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE
ADRESSE :	
.....	
.....	
CP : VILLE :	
TELEPHONE	MAIL
NOM DE LA PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE	TELEPHONE
DIPLOME	

Date :

Signature :



INSTITUT DE FORMATION

Auxiliaire de Puériculture

Lycée d'Alembert

20/22 sente des dorées

75019 PARIS

01.42.08.95.72

ufadalemebert@yahoo.fr

FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PAR L'APPRENTISSAGE

Le statut de l'apprenti :

Le statut de l'apprenti est notamment défini par les articles suivants :

L6222-23 du code du travail « L'apprenti bénéficie des dispositions applicables à l'ensemble des salariés dans les mesures où elles ne sont pas contraires à celles qui sont liées à sa situation de jeune travailleur en formation.»

L6221-21 du code du travail « Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti ou son représentant légal et un employeur. L'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage. L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation.»

La signature du contrat d'apprentissage avec la Ville de Paris peut être possible :

Si le candidat est admis, la Mairie de Paris pourra lui proposer après étude de son dossier un contrat d'apprentissage.

Une visite médicale préalable à l'embauche sera réalisée. Les candidats admis seront affectés dans une structure de la petite enfance de la Ville de Paris (crèches, halte-garderie, jardins d'enfants) pour la durée de leur contrat d'apprentissage.

Le contrat d'apprentissage précise les points suivants :

- L'engagement des deux parties pour une durée de 18 mois ;
- Le diplôme ou titre préparé ;
- Le nom du CFA ;
- La rémunération de l'apprenti.

La période d'essai est de 45 jours effectifs au sein de l'entreprise au cours de laquelle une des parties peut rompre le contrat d'apprentissage sans préavis.

Il appartiendra alors au candidat de trouver un autre établissement d'accueil afin de pouvoir se présenter aux épreuves.

DOCUMENTS NECESSAIRE A VOTRE INSCRIPTION AU CFA PAE ENCOMPLEMENT DES DOCUMENTS DEMANDES PAR L'ARS

ACCUSE DE RECEPTION DU DOSSIER

Nous vous demandons de joindre à votre dossier d'inscription une carte postale ordinaire, timbrée au tarif normal(sans enveloppe), qui servira d'accusé réception de votre dossier.

Sur cette carte postale, devra figurer **vos nom, prénom et adresse** dans la zone du destinataire ainsi que la mention "**Accusé de Réception Dossier reçu le** " dans la zone de correspondance, selon le modèle ci-dessous :

Accusé de réception	Timbre
Dossier reçu le	Vos noms et prénom
	Votre adresse
Tampon du C.F.A.	

Cette carte postale vous sera retournée, dès réception de votre dossier, avec la date de réception et le tampon du CFA.

**LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS RETENUS ET NE FERONT PAS L'OBJET
D'UN ACCUSE DE RECEPTION**

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

1 carte postale timbrée à votre adresse (voir ci-dessus)

Fiche d'inscription complète, daté et signée

Photocopie de la carte nationale d'identité (recto verso) ou du passeport en cours de validité

Photocopie de l'autorisation de travail pour les candidats de nationalité étrangère dont la validité doit couvrir la totalité de la formation

Lettre de motivation manuscrite

Un curriculum vitae

Un courrier manuscrit, de 2 pages maximum relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécu soit son projet professionnel en lien avec les attentes de la formation.

Photocopie des diplômes ainsi que les relevés de notes

Le cas échéant, la copie des relevés des résultats et appréciations ou bulletins scolaire de classe de 1^{ère} et terminale.

Attestation de travail, appréciations et recommandations

Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, le candidat joint à son dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2. A défaut tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

4 timbres autocollants au tarif au de 1.50

**Le dossier doit être envoyé ou déposé au plus tard avant le 10 juin 2023 cachet de la poste
faisant foi à l'adresse suivante :**

Madame Hayat Brigitte

Unité de Formation par l'apprentissage Auxiliaire de Puériculture

Lycée d'Alembert 20/22 sente des Dorées - 75019 PARIS

Les cours se dérouleront :

UFA Lycée d'Alembert 20/22 sente des Dorées 75019 Paris

Mme Hayat : Responsable de la formation. Mail : ufadalembert@yahoo.fr

CALENDRIER POUR SELECTION POUR LA RENTREE DE JANVIER 2022

✚ *Inscription : Du 27 mars au 10 juin 2023 minuit*

✚ *Date limite du dépôt des dossiers : 10 juin 2023*

✚ *Résultats : 03 juillet 2023 à 14h00*

(Les résultats seront affichés au lycée et envoyés par courrier

✚ *Rentrée : le 1^{er} septembre 2023*